



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENOUE (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*N° 2014/78*

**Objet : Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout est membre du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout.

Monsieur le Président propose au Conseil de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants pour siéger au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout dont les noms suivent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- M. Claude ALBA	- M. Michel COLOMBIER
- M. Serge FAGUET	- Mme Sophie GILBERT

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 7 mai 2014.

Le Président,  
Raymond GARDELLE